

Date de convocation :
16.01.2025

En exercice : 10

Présents : 8

Votants : 8

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-trois janvier le Conseil Municipal de la Commune de MONTNER régulièrement convoqué le seize janvier, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle du conseil Municipal, sous la présidence de M. Daniel BARBARO

Sont présents : *BARBARO Daniel, LAGDER Djamila, MARTINEZ Marie-Anne, Bruno GUILLEMIN, GARRIGUES Stéphanie, Maximilien ANGLADE, CROSBY Daniel, BURBLIS Cécile*

Absents : *Christian CASENOVE, Théo BARBARO,*

Madame Stéphanie GARRIGUES est désignée secrétaire de séance

N° 06-2025

Objet : Vente d'un terrain communal

Monsieur le maire indique que la commune possède un terrain accessible par la rue Ste Eugenie d'une surface de 3895m² lieu la dit « La Coste »

Un potentiel acquéreur, monsieur Vincent PICARD, s'est fait connaître auprès de monsieur le maire afin d'y installer un garage de réparation automobile, de restauration et de vente de voitures anciennes.

France domaine nous a informé que nous n'avions pas besoin de leur évaluation pour la vente de ce terrain.

A la suite de quoi nous avons demandé une évaluation du terrain par madame DE BENEDITTIS, Expert en évaluation immobilière inscrit Près la Cour d'Appel de Montpellier. Ayant connaissance de cette évaluation, monsieur Vincent PICARD, fait une offre à hauteur de 68 000 euros.

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal :

- Décide de vendre le terrain à Monsieur Vincent PICARD au prix de 68 000 euros.
- Dit que les frais d'acte et d'enregistrement seront à la charge de l'acquéreur
- Autorise monsieur le maire à signer tout acte utile

Ainsi fait et délibéré le 23.01.2025

Le Maire,
Daniel BARBARO



AGEDI Dépôt Préfecture de PERPIGNAN
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 27/01/2025 066-216601187-20250123-DE_2025_006-DE